

Gaz de schiste

# Les réactions se multiplient

La dénonciation par l'association Vignature, la semaine dernière dans nos colonnes, du projet d'exploitation dans le sous-sol sud ardéchois du gaz de schiste par une société sous-traitante de GDF Suez n'en finit pas de provoquer des réactions.

A l'occasion des vœux à la presse, le préfet Amaury de Saint Quentin a évoqué le dossier, indiquant qu'il a rencontré à l'automne dernier deux responsables de société et que les services de l'Etat suivent de près ce dossier. Le représentant de l'Etat souligne qu'il ne s'agit à ce jour que d'une autorisation de prospecter, portant sur quatre forages, et non d'exploiter. M. de Saint Quentin se dit particulièrement vigilant et indique qu'un certain nombre de questions se posent, par exemple au niveau des quantités d'eau nécessaires pour chaque futur forage (10 000 à 20 000 m<sup>3</sup> d'eau). Autre point dit-il, la nature des produits mélangés à l'eau sous pression nécessaires à la fracturation des roches (pour en extraire le gaz), leur de-

venir dans nos sous-sols et le retraitement de l'eau récupérée. En résumé souligne-t-il, rien n'est décidé pour ce qui est de l'exploitation future.

## Vers un débat public

Alors que plusieurs associations comme celle des élus républicains, ou partis comme Europe Ecologie, manifestent leur opposition au projet, le président du conseil général Pascal Terrasse monte au créneau. L'élu parle d'une décision brutale et autoritaire du ministère de l'environnement et manifeste clairement son inquiétude quant à l'impact sur l'environnement de tels forages. Il en veut pour preuve le Canada, qui vient de renoncer à cette méthode, et les Etats Unis, où nombre d'associations s'élèvent contre cette exploitation. Pascal Terrasse annonce qu'il va provoquer un débat public, où il compte justement inviter des spécialistes venus d'outre Atlantique. Il va aussi demander au conseil général de délibérer.

H.B.



Le préfet se dit vigilant sur ce dossier.

## D'un dossier à l'autre

Divers autres dossiers ont été évoqués par le préfet. Les sous-préfectures. La suppression des guichets carte grise (lesquelles peuvent être établies par les 69 professionnels agréés) n'implique en rien la suppression des sous-préfectures. Leurs personnels sont maintenus et leurs missions renforcées. Ucel, zone de Chamboulas. Bien que l'arrêté préfectoral du 14 mai 2010 a été annulé, le conseil d'Etat a conforté celui pris le 15 mai 2010. Les travaux du remblai ne sont donc pas illégaux. Le préfet a rencontré la FRAPNA et la communauté de commune d'Aubenas Vals a finalisé le projet de cahier des charges. Gens du voyage. A terme, le schéma départemental d'accueil comprendra 35 place à Annonay, 20 à Aubenas, 20 à Guilherand Granges, 15 à Tournon, 10 à Privas et 20 à Bourg Saint Andéol. 1 à 2 sites devront être trouvés pour les aires d'accueil de grands passages.